



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9226<sup>e</sup>** séance

Mardi 20 décembre 2022, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Kamboj . . . . . (Inde)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. Costa Filho
Chine . . . . .	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Alhefeiti
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Korbieh
Irlande . . . . .	M. Mythen
Kenya . . . . .	M. Kimani
Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2022/892)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation concernant la République démocratique du Congo

#### Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2022/892)

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2022/960 et S/2022/964, qui contiennent chacun le texte d'un projet de résolution.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/892, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur les projets de résolution dont il est saisi. Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2022/960, déposé par la France.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2666 (2022).

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2022/964, déposé par la France.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni

de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2667 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont voté pour la résolution 2666 (2022) afin que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) puisse poursuivre les efforts louables qu'elle déploie pour protéger les civils, fournir une aide humanitaire et appuyer le Gouvernement congolais sur la voie de la paix et de la stabilité. En tant que principal contributeur financier à la Mission, notre engagement envers la MONUSCO est indéniable.

Au-delà de cet engagement, cependant, les États-Unis ont voté pour la résolution parce qu'elle maintient clairement les droits de l'homme comme une tâche prioritaire de la MONUSCO. La surveillance des droits de l'homme et l'établissement de rapports en la matière sont des tâches essentielles de la Mission. La résolution permettra à la MONUSCO de continuer à s'acquitter de ces fonctions importantes, en particulier alors que la République démocratique du Congo entre dans une période électorale cruciale.

Les États-Unis se félicitent également de constater que le mandat met davantage l'accent sur la communication stratégique et la lutte contre la désinformation et la désinformation, des fonctions essentielles que la MONUSCO et le Gouvernement congolais doivent assumer conjointement.

La résolution exhorte également, et c'est capital, les acteurs militaires régionaux et la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est à coordonner et à dé-conflictualiser les opérations avec la MONUSCO. Elle demande également qu'il soit mis fin au soutien apporté par des États aux groupes armés, y compris l'appui du Rwanda au Mouvement du 23 mars. Les États-Unis exhortent tous les acteurs régionaux à répondre à cet appel.

Tout aussi important, les États-Unis se félicitent que l'obligation qui incombe à la MONUSCO de protéger Goma et d'autres centres de population contre les groupes armés, que ce soit unilatéralement ou en soutien

des forces congolaises, soit clairement réaffirmée dans le mandat.

Bien que nous soyons convaincus que la MONUSCO reste un élément important de l'infrastructure de sécurité de la République démocratique du Congo, nous reconnaissons qu'elle ne peut pas rester dans le pays pour toujours. À ce titre, les États-Unis se félicitent que la résolution reconnaisse franchement les difficultés auxquelles se heurte la MONUSCO. Nous attendons avec intérêt de recevoir des propositions permettant d'adapter la configuration de la Mission à l'avenir. Mais que les choses soient claires : toute nouvelle mesure en vue du retrait à terme de la MONUSCO devra être convenue conjointement par l'ONU et les responsables de la République démocratique du Congo, en liaison avec la société civile, et éviter d'exposer les populations vulnérables à de nouveaux dangers. Un retrait précipité, ou un retrait qui ne serait pas lié à de véritables améliorations des conditions politiques et de sécurité en République démocratique du Congo, ne ferait que saper les progrès que le pays et la MONUSCO ont réalisés ensemble.

Nous félicitons la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Keita, et son équipe d'avoir poursuivi la mise en œuvre du mandat de la MONUSCO dans des conditions difficiles, et nous nous réjouissons à la perspective de continuer à appuyer résolument la Mission au cours de l'année à venir.

**M<sup>me</sup> Heimberback** (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège soutient fermement la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et considère que le rôle qu'elle joue dans la protection des civils en République démocratique du Congo est essentiel. C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution 2666 (2022).

Depuis de nombreuses années, la MONUSCO est un acteur clef de la défense des droits de l'homme en République démocratique du Congo. La Norvège souscrit pleinement aux initiatives régionales visant à apporter la paix et le développement dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous comptons sur la MONUSCO pour jouer un rôle de premier plan dans la coordination et l'appui aux nombreux efforts visant à stabiliser la région. Afin d'y parvenir efficacement, nous espérons que la Mission continuera à accorder une grande attention à la promotion et à la protection des droits de l'homme sur le terrain.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a voté pour la résolution 2666 (2022) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), déposée par la France. Nous saluons les efforts du rédacteur chargé de ce dossier, avant tout pour prendre en compte les priorités du pays hôte, à savoir la République démocratique du Congo. Nous nous félicitons que le texte ait été raccourci et que l'accent ait été, à juste titre, davantage mis sur les problèmes actuels. Nous considérons qu'il importe qu'en ce moment charnière pour la République démocratique du Congo, dont la partie orientale est en proie à une situation vraiment difficile, le Conseil de sécurité réaffirme à l'unanimité son appui aux efforts déployés par Kinshasa et par la MONUSCO. Néanmoins, la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui présente un certain nombre de lacunes, qui, dans une large mesure, ne concernent pas seulement la République démocratique du Congo, mais aussi d'autres pays dans lesquels des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées.

Je veux parler de la pratique du Conseil consistant à accorder une attention croissante aux tâches secondaires des missions de maintien de la paix, pratique qui, hélas, perdure. Concrètement, alors que des pays connaissent une escalade spectaculaire d'un conflit armé, que des civils sont tués et que la vraie question qui se pose est de savoir ce que le Conseil de sécurité peut faire pour contribuer à régler la situation, nos discussions portent elles essentiellement sur les tâches des Casques bleus dans les domaines de la surveillance des droits de l'homme et de l'analyse des questions de genre ainsi que sur d'autres aspects non essentiels. Ces questions sont sans doute importantes en soi, mais de telles discussions font néanmoins perdre de vue la tâche principale du Conseil de sécurité telle qu'envisagée par la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la prise de décisions politiques pour le règlement des conflits. Nous appelons nos collègues à y réfléchir, notamment en ce qui concerne la République démocratique du Congo, où nous tentons depuis 20 ans de trouver des solutions durables et de protéger les civils de la violence.

La Russie a également voté pour la résolution 2667 (2022), sur la levée de l'obligation de notification imposée à la République démocratique du Congo. Nous félicitons nos collègues congolais de cette évolution importante. La position de la Russie reste inchangée tant s'agissant de la République démocratique du

Congo qu'en ce qui concerne des situations similaires dans d'autres pays. Les sanctions du Conseil de sécurité devraient toujours refléter la situation sur le terrain et concourir à sa stabilisation. Elles devraient être examinées et modifiées régulièrement jusqu'à leur levée complète. Selon nous, bon nombre des régimes de sanctions actuels ne sont plus adaptés à la situation réelle dans les pays concernés et entravent les efforts des autorités nationales en matière d'édification de l'État et de constitution de forces armées et de forces de l'ordre efficaces. Cela a été le cas en République démocratique du Congo. Dès juin dernier, nous étions prêts à voter pour l'adaptation du régime de sanctions et la suppression des notifications, afin que les restrictions restent en vigueur uniquement contre les groupes armés. Nous nous félicitons que le Conseil ait pu adopter la résolution 2667 (2022) aujourd'hui et que, malgré les réserves émises par certaines délégations, il n'ait pas retardé davantage son adoption.

**M. Mythen** (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande a voté aujourd'hui pour la résolution 2667 (2022), sur la levée de l'obligation de notification du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Nous nous félicitons du fait que cet élément a en définitive été dissocié de la résolution 2666 (2022), qui a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Toutefois, nous tenons à exprimer notre malaise quant au fait que cette question a été traitée en dehors des négociations prévues sur le renouvellement des sanctions. Pour garantir la cohérence et la clarté des régimes de sanctions, nous préférierions vivement que les questions relatives aux sanctions soient traitées dans le cadre du processus de renouvellement des régimes. Bien qu'il existe des raisons urgentes de se pencher sur les sanctions en dehors de ce calendrier, nous pensons que ces discussions ne doivent pas être mélangées à d'autres questions.

Nous avons décidé d'appuyer la levée de l'obligation de notification au titre du régime de sanctions établi par la résolution 1533 (2004), malgré la manière dont cette demande a été présentée. Il est clair que les opinions sur l'obligation de notification sont complexes et divergentes. Cette obligation est devenue tellement politisée qu'il est impossible de l'examiner uniquement sur le fond. Insister pour la maintenir risquerait de saper l'ensemble du régime de sanctions établi par la résolution 1533 (2004). Or, nous considérons que ce régime est un outil important dans les efforts pour consolider

la paix, la stabilité et la sécurité en République démocratique du Congo, et aujourd'hui, nous avons donc voté d'une manière qui, selon nous, protège au mieux l'intégrité du régime dans son ensemble. Toutefois, nous tenons quand même à rappeler au Conseil l'importance de l'obligation de notification. Elle a été introduite dans le cadre des efforts de gestion des armes et de désarmement, démobilisation et réintégration en République démocratique du Congo, qui sont fondamentaux pour une paix durable et viable. Cette obligation contribue à la surveillance de l'embargo sur les armes, et sa levée pourrait bien avoir des répercussions négatives sur la capacité du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité s'agissant de surveiller les mouvements d'armes.

Nous nous félicitons que la résolution prévoit la présentation d'un rapport au Conseil avant le renouvellement du régime de sanctions, l'année prochaine. Cela aidera le Conseil à décider de la meilleure façon d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à garantir une gestion sûre et efficace des armes et à lutter contre le trafic d'armes, que ce soit dans le cadre du régime de sanctions ou d'une autre manière. Le Gouvernement a clairement demandé que l'obligation de notification soit levée. C'est maintenant chose faite. Nous espérons que la décision prise aujourd'hui par le Conseil aidera la MONUSCO à s'acquitter de son mandat et agira en faveur des efforts visant à apporter la paix aux populations de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Au fil des ans, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) s'est activement acquittée de son mandat et a contribué de manière importante au maintien de la paix et de la stabilité dans la région. La Chine s'en félicite vivement. Les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo demeurent actuellement désastreuses, les groupes armés occupant de vastes pans du territoire et menaçant gravement la vie et les biens de la population.

Dans ces circonstances, la prorogation du mandat de la MONUSCO devrait favoriser la paix et la stabilité régionales et est conforme aux attentes du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Par conséquent, la Chine a voté pour la résolution 2666 (2022). Cela étant, je tiens à souligner que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

en Afrique peuvent encore être réformées et améliorées. Les missions des Nations Unies dans des pays tels que la République démocratique du Congo, le Mali, le Soudan du Sud et la République centrafricaine sont dotées de mandats trop larges et trop généraux, ce qui entraîne une dispersion des ressources qui ne permet pas de garantir la bonne exécution de leurs tâches essentielles. Certains mandats suscitent le mécontentement au sein des populations des pays concernés, ce qui nuit à la sécurité des soldats de la paix. La Chine est pour qu'on procède à des examens approfondis des mandats des opérations de maintien de la paix en Afrique que les tâches qui outrepassent les mandats soient confiées aux gouvernements des pays concernés et aux équipes de pays des Nations Unies. En ce qui concerne la MONUSCO, ses tâches principales consistent à appuyer le processus de paix, à protéger les civils et à maintenir la sécurité et la stabilité. Des tâches telles que la surveillance des droits de l'homme et la surveillance de l'application des sanctions détournent sérieusement l'attention de la MONUSCO, diluent ses ressources et font double emploi avec d'autres mécanismes de surveillance de l'ONU. La Chine espère qu'à l'avenir, le Conseil de sécurité rationalisera et ajustera les mandats pertinents en fonction de l'évolution de la situation.

La résolution 2667 (2022), qui vient d'être adoptée par le Conseil, lève complètement l'obligation de notification pour l'importation d'armes par le Gouvernement de la République démocratique du Congo. La Chine s'en félicite. Depuis plusieurs années, la Chine, de concert avec les pays africains, demande la levée ou l'ajustement des sanctions qui visent les pays africains. Nous sommes satisfaits de constater qu'en cette période critique, où le Gouvernement de la République démocratique du Congo lutte contre les groupes armés et tente de maintenir la sécurité sur son territoire, le Conseil de sécurité a répondu positivement aux demandes de la République démocratique du Congo et adopté la résolution. Cela aura un effet immédiat s'agissant d'intensifier le renforcement des capacités des forces de sécurité de la République démocratique du Congo et de maintenir effectivement la paix et la stabilité régionales. Nous comptons sur le Conseil pour rester uni sur les questions liées aux sanctions et pour, à la lumière de l'évolution récente de la situation, ajuster et lever en temps utile les mesures d'embargo sur les armes qui visent les pays africains, tels que le Soudan, le Soudan du Sud et la République centrafricaine, afin de créer les conditions permettant aux gouvernements de ces pays de renforcer leurs capacités en matière de sécurité.

**M. Biang** (Gabon) : Le Gabon a voté pour les deux résolutions adoptées aujourd'hui (résolution 2666 (2022) et résolution 2667 (2022)).

Notre vote est une marque de soutien à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et aux efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Bintou Keita. Notre vote reflète surtout l'expression de notre plaidoyer constant pour une réelle adéquation entre l'action du Conseil et les aspirations légitimes du peuple congolais à la sécurité.

Nous sommes persuadés que la levée de l'obligation de notification préalable va démanteler toutes les entraves à la capacité de la République démocratique du Congo de donner une riposte plus efficace aux groupes armés qui se livrent au pillage des ressources et commettent des atrocités sur les populations civiles dans l'est de la République démocratique du Congo, groupes armés qui sont lourdement équipés, qui n'ont aucune contrainte et qui ne respectent aucun embargo. Il s'agit là d'une réelle avancée qui permet aux autorités congolaises d'assumer la plénitude de leurs responsabilités.

Le Conseil a fini par comprendre que restreindre la marge de manœuvre d'un gouvernement dirigé par des autorités démocratiquement élues qui fait face à des défis sécuritaires de grande ampleur n'est pas une bonne chose. C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons de ce pas dans la bonne direction, qui est également un message fort de solidarité au peuple congolais, lequel est à une jonction particulière de son histoire.

Pour terminer, je voudrais encourager les membres du Conseil à continuer à transcender leurs différences et leurs intérêts, afin de soutenir les dynamiques et processus de paix en cours en ce moment concernant la République démocratique du Congo et, surtout, à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2666 (2022), qui proroge le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Nous espérons que cette résolution fournira une base solide à un dialogue constructif entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, notamment sur l'examen conjoint du plan de transition.

Bien que le Royaume-Uni estime toujours que l'obligation de notification soit judicieuse car elle constitue un outil important pour surveiller les flux d'armes vers les groupes armés en République démocratique du Congo, nous avons voté pour la résolution 2667 (2022) compte tenu de la situation dans l'est du pays. Le Royaume-Uni ne considère pas que les processus de notification empêchent les gouvernements de se doter des capacités nécessaires pour assurer la sécurité. Néanmoins, nous convenons de la légitimité de la demande de nos amis en République démocratique du Congo à la lumière des défis sécuritaires actuels.

Nous espérons que la décision prise aujourd'hui par le Conseil contribuera à permettre au Gouvernement congolais de restaurer l'autorité de l'État dans l'est du pays et de mettre un terme aux cycles de violence. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à progresser dans la mise en place de forces de sécurité professionnelles, responsables et pérennes en engageant une réforme globale du secteur de la sécurité. Nous invitons également le Gouvernement congolais à tirer parti de l'appui que la MONUSCO, l'ensemble du système des Nations Unies et ses partenaires peuvent apporter dans ce domaine.

**M<sup>me</sup> Alhefeiti** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, les Émirats arabes unis se félicitent de l'adoption unanime aujourd'hui, par le Conseil de sécurité, de deux importantes résolutions sur la République démocratique du Congo (résolutions 2666 (2022) et 2667 (2022)). Nous apprécions à sa juste valeur la souplesse dont ont fait preuve les membres du Conseil durant les négociations.

Les Émirats arabes unis ont voté pour la prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) car nous estimons que la Mission joue un rôle important pour assurer la protection des civils, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et aider le Gouvernement congolais dans ses efforts pour édifier un État pacifique et prospère.

S'agissant de la situation humanitaire, mon pays se déclare très préoccupé de l'ampleur de la crise qui sévit dans le pays. Nous appuyons les efforts des acteurs humanitaires congolais et internationaux pour parvenir jusqu'aux populations dans le besoin. Le mandat adopté aujourd'hui évoque l'importance de faciliter la vente commerciale de produits essentiels afin de répondre aux besoins de survie de base de la population civile,

ce qui exige de tout mettre en œuvre pour remédier aux activités des groupes armés et à leur incidence sur la situation humanitaire.

La semaine dernière, les inondations les plus graves depuis 2019 ont frappé la République démocratique du Congo, provoquant des pertes et des dégâts importants venus s'ajouter aux défis du pays. Il est donc impératif que le Conseil se penche sérieusement sur la manière de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, notamment en veillant à collecter et analyser des données exactes qui nous permettent de relever efficacement ce défi. C'est pourquoi mon pays avait proposé que les rapports pertinents du Secrétaire général comprennent des informations sur la sécurité climatique. Malheureusement, cette proposition n'a pas été incluse dans la résolution 2666 (2022) sur la MONUSCO, adoptée aujourd'hui.

Enfin, je réaffirme l'appui des Émirats arabes unis à la résolution 2667 (2022), qui lève l'obligation de notifier au préalable d'une assistance militaire apportée au Gouvernement de la République démocratique du Congo, afin de lui permettre de relever efficacement les défis auxquels il est confronté. Nous soulignons également qu'il importe de veiller à ce que les armes ne puissent pas parvenir jusqu'aux groupes armés.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur détermination à accompagner tous les efforts propices à l'instauration de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.

**M. Kimani** (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya remercie la France d'avoir coordonné efficacement les négociations sur la prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Le Kenya a voté pour la résolution 2666 (2022) car elle met l'accent sur la protection des civils. Elle établit clairement que le mandat de protection des civils de la Mission implique de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir, dissuader et empêcher les groupes armés et les milices locales de commettre des violences contre la population. Nous sommes convaincus que, grâce à cette prise de posture robuste, la MONUSCO sera en mesure de gagner la confiance et l'adhésion des communautés hôtes. C'est primordial si nous voulons que les Casques bleus puissent aider le Gouvernement de la République démocratique du

Congo à mieux s'acquitter de la responsabilité de protéger les civils qui lui incombe au premier chef.

Outre la protection des civils, d'autres tâches prioritaires permettent d'appuyer le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité. Ces processus sont indispensables au succès du processus de paix en cours, y compris le dialogue intercongolais mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est.

La MONUSCO est une partenaire importante du Gouvernement et du peuple congolais. Nous sommes convaincus que ce mandat prorogé, s'il est énergiquement mis en œuvre, permettra d'accélérer les efforts de stabilisation en cours. Nous encourageons à resserrer la collaboration entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO afin d'entretenir la dynamique actuelle des efforts de paix.

Nous nous félicitons que le mandat de la MONUSCO intègre désormais un élément de soutien à la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. Cela rejoint l'appel lancé récemment par les trois membres africains du Conseil de sécurité à mettre en place un cadre de coordination commun pour tous les contingents déployés dans l'est de la République démocratique du Congo, sous l'égide du Gouvernement de la République démocratique du Congo, en ce qui concerne la protection des civils, la communication et le partage d'informations, l'appui opérationnel et la formation, ainsi que le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

Alors que le Kenya arrive au terme de son mandat de deux ans de membre élu du Conseil, nous entendons continuer d'œuvrer en étroite collaboration avec la République démocratique du Congo pour faire prévaloir la paix, la stabilité et le progrès socioéconomique auxquels elle aspire de longue date. Nous continuerons notamment de jouer un rôle effectif en tant que pays fournisseur de contingents à la MONUSCO, facilitateur du processus mené par la Communauté d'Afrique de l'Est et partenaire économique clef de la République démocratique du Congo. Dans les semaines et les mois qui viennent, les décisions que nous avons prises aujourd'hui permettront une coopération accrue entre le Conseil, la République démocratique du Congo et les mécanismes régionaux, laquelle favorisera la stabilité et les fondements d'une paix de long terme en République démocratique du Congo, à l'appui de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de ses aspirations au développement.

**M. Korbieh** (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana remercie la France de tous les efforts qu'elle a déployés durant le processus de négociation des résolutions que nous venons d'adopter (résolutions 2666 (2022) et 2667 (2022)).

La prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est une mesure importante pour le maintien de la stabilité de la République démocratique du Congo dans un contexte de problèmes de sécurité qui persistent dans l'est du pays. Même si certains de nos souhaits ne se sont pas concrétisés, notamment en ce qui concerne une coordination et un appui plus intégrés à la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui a été créée pour stabiliser le théâtre des opérations, nous pensons néanmoins que la résolution 2666 (2022) offre la possibilité de mener d'autres interventions au-delà du contexte du Conseil de sécurité pour améliorer la situation sur le terrain en République démocratique du Congo.

Nous prenons note des prochaines élections qui se tiendront en 2023 et appelons à la mise en œuvre du mandat de la MONUSCO pour qu'elle puisse contribuer à la création des conditions nécessaires pour faciliter l'organisation d'élections pacifiques en République démocratique du Congo. Nous encourageons le Conseil à soutenir de façon unie la République démocratique du Congo et espérons que les modifications futures du mandat refléteront la sagesse collective du Conseil.

En ce qui concerne le régime de sanctions, nous remercions toutes les délégations pour le consensus dégagé, qui a conduit à la levée des exigences de notification imposées au Gouvernement congolais. Nous avons toujours fait valoir, avec nos collègues, les autres membres africains du Conseil de sécurité, que dans les circonstances actuelles, le Gouvernement congolais devait être libéré de toutes les entraves qui limitent le développement de ses capacités pour lui permettre de s'acquitter des diverses obligations que lui impose le Conseil, notamment en matière de protection des civils et de prévention des violations des droits humains par les groupes armés.

Nous espérons que l'adoption par consensus de la résolution 2667 (2022) fera comprendre aux groupes qui font des ravages dans le nord-est de la République démocratique du Congo que la communauté internationale, à l'unanimité, s'oppose à leurs agissements. Nous les exhortons à participer pleinement et effectivement

au volet militaire du processus de Nairobi et nous plaidons pour un appui international soutenu aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Nous nous félicitons des accords conclus récemment à Luanda, qui sont très prometteurs, et nous continuons à encourager les efforts déployés au niveau régional pour

régler les problèmes politiques et de sécurité en République démocratique du Congo.

Pour ces motifs, le Ghana a voté pour les deux résolutions.

*La séance est levée à 10 h 35.*